



# Assemblée générale

Soixante-douzième session

**103<sup>e</sup>** séance plénière

Mercredi 27 juin 2018, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Lajčák ..... (Slovaquie)

*En l'absence du Président, M. Saikal (Afghanistan),  
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 5.

## Point 118 de l'ordre du jour (suite)

### La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

#### Rapport du Secrétaire général (A/72/840)

#### Projet de résolution (A/72/L.62)

M<sup>me</sup> Baffoe (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier les Représentants permanents de la Jordanie et de la Finlande, M<sup>me</sup> Sima Bahous et M. Kai Sauer, de l'excellent travail qu'ils ont accompli pour cofaciliter le sixième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Par ailleurs, je manquerais à mon devoir si je ne remerciais pas sincèrement M. Muaz Mohamad Al-Otoom et M<sup>me</sup> Niina Nyrhinen, qui ont travaillé avec tant d'acharnement et dirigé nos discussions de façon si efficace. L'accord de consensus obtenu hier (voir A/72/PV.101) est en grande partie dû à leur dynamisme, leur professionnalisme et leur affabilité.

La menace que représentent le terrorisme et l'extrémisme violent reste intense et continue d'évoluer. Bien que des progrès importants aient été accomplis en Syrie et en Iraq s'agissant de réduire la menace posée par l'État islamique d'Iraq et du Levant, ce groupe n'a pas été totalement éliminé et continue de planifier des

attentats. L'ONU doit jouer un rôle central dans notre réponse collective au terrorisme et dans la prévention de l'extrémisme violent. La Norvège pense que la meilleure voie à suivre est de mettre en œuvre de façon équilibrée la Stratégie mondiale. Il s'agit notamment de s'attaquer aux causes profondes de l'extrémisme violent et aux facteurs qui le favorisent, comme le souligne le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent. La Norvège continue d'appuyer fermement le Plan d'action, car il met un accent nécessaire sur les premier et deuxième piliers de la Stratégie. La prévention de l'extrémisme violent implique le respect des droits de l'homme et de l'état de droit, et exige que nous nous attaquions aux facteurs qui poussent vers l'extrémisme violent et aux facteurs qui l'attirent. Nous devons faire en sorte que les valeurs de tolérance, de pluralisme et de compréhension soient ancrées dans nos sociétés. Nous devons exploiter le potentiel de nos jeunes, qui sont sans doute notre atout le plus important dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Les organisations de la société civile sont de puissants contrepoids aux mouvements extrémistes violents. De plus, elles offrent un espace de collaboration constructive entre la société et l'État. Une approche à l'échelle de l'ensemble de la société en matière de prévention de l'extrémisme violent exige de porter une attention particulière aux droits de l'homme et doit inclure la société civile au niveau local, en tant que principale partenaire et partie prenante. L'expérience des femmes et leurs compétences en matière de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-20003(F)



Document adapté

Merci de recycler



direction doivent être reconnues et exploitées. Comme la Première Ministre norvégienne Erna Solberg l'a rappelé à maintes reprises, il est essentiel que nous tenions compte des aspects liés à la dimension sexospécifique de l'extrémisme violent.

En tant que coprésident, avec la Jordanie, du Groupe des Amis de la prévention de l'extrémisme violent, la Norvège constate avec une satisfaction particulière que les mesures visant à prévenir l'extrémisme violent sont désormais une priorité fondamentale des États Membres et de l'ensemble du système des Nations Unies. C'est aux États Membres qu'il incombe au premier chef de mettre en œuvre les mesures destinées à prévenir l'extrémisme violent et à combattre le terrorisme, et je voudrais souligner quelques-uns des efforts que la Norvège a déployés à cet égard depuis le dernier examen en date.

Les 23 et 24 mai, à Oslo, la Norvège a organisé une réunion mondiale de haut niveau sur la prévention de l'extrémisme violent, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement. Nous avons renforcé notre approche à l'échelle de la société en mettant l'accent sur le rôle des femmes, des jeunes et de la société civile dans la réinsertion et la réadaptation. Nous avons mis l'accent sur l'analyse fondée sur la recherche en tant que fondement de l'élaboration des politiques. Dans le cadre de nos services pénitentiaires et de probation, nous avons mis en place un programme de mentorat pour les détenus condamnés pour terrorisme afin de les préparer à leur réinsertion dans la société, une fois libérés. Enfin, la police a renforcé sa présence en ligne en vue de prévenir la criminalité en général, et la radicalisation et l'extrémisme violent en particulier.

La Norvège note avec satisfaction l'appui interrégional à la cause de la prévention de l'extrémisme violent, comme l'indique la résolution 72/284. Nous apprécions également vivement la façon dont le Bureau de lutte contre le terrorisme a fait de la prévention de l'extrémisme violent un élément à part entière de la lutte antiterroriste des Nations Unies. De plus, plusieurs États Membres et organisations régionales ont déjà adopté ou sont en train d'élaborer des plans d'action pour prévenir l'extrémisme violent, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies. Il nous plaît également de noter que la résolution reconnaît désormais expressément la pertinence du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La sécurité et le développement se renforcent toujours mutuellement. En outre, l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations

Unies a clairement montré que celle-ci exige que nous garantissions le respect des droits de l'homme et du droit international, que nous collaborions avec la société civile et les communautés locales, que nous autonomisions nos jeunes et que nous garantissions une égalité des sexes pleine et entière. Ce sont là autant de principes fondamentaux que nous avons la responsabilité collective de respecter et de mettre en œuvre.

Pour terminer, je voudrais remercier le Secrétaire général de son leadership et de son engagement à renforcer la capacité de l'ONU de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec lui, ainsi qu'avec les États Membres, tandis que nous poursuivons nos efforts pour mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

**M. Horváth** (Hongrie) (*parle en anglais*) : Je suis heureux de faire, au nom de la Hongrie, une brève déclaration concernant l'adoption par consensus de la résolution 72/284 sur l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

La Hongrie partage pleinement les principaux éléments de la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/72/PV.102), sur laquelle elle s'aligne.

La Hongrie remercie le Secrétaire général de son rapport sur l'état d'avancement de l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale (A/72/840), qui constitue un solide point de départ pour le débat de fond qui va suivre. Nous félicitons les cofacilitateurs, les représentants permanents du Royaume hachémite de Jordanie et de la Finlande, ainsi que leurs excellentes équipes, de leurs efforts pleins de tact et inlassables qui ont abouti à un compromis complexe jetant les bases d'une mise en œuvre équilibrée de la Stratégie au cours des deux prochaines années.

La résolution de cette année est particulièrement importante, pour deux raisons. Premièrement, elle a été adoptée par consensus à un tournant décisif, alors que des faits nouveaux importants surviennent dans la lutte mondiale contre le terrorisme, en particulier dans les zones en conflit du Moyen-Orient; et deuxièmement, parce que cette résolution contient également plusieurs mesures actuelles et prospectives, dont la concrétisation permettra de déterminer l'issue de la lutte contre le terrorisme, lequel constitue non seulement un défi, mais aussi un risque de sécurité majeur et constant pour toute la communauté mondiale.

La responsabilité morale de tous les États Membres de l'Organisation est d'éliminer une fois pour toutes la radicalisation, ainsi que l'extrémisme violent auquel elle conduit, et de contribuer à remédier aux causes profondes du terrorisme aussi bien international que national. Nous avons peut-être des notions divergentes concernant nombre d'aspects de notre lutte commune contre le terrorisme, mais notre message final est puissant et identique : les terroristes ne doivent pas l'emporter. Dans cet esprit, et quoique la Hongrie n'ait été ni exposée au terrorisme, ni prise pour cible par lui, nous partageons cette responsabilité morale et contribuons concrètement, à bien des égards, à la réussite de notre objectif commun. L'Organisation des Nations Unies et, par voie de conséquence, la Stratégie antiterroriste mondiale qui vient d'être examinée, est et reste la pierre angulaire d'une démarche globale et multilatérale, appliquée à l'ensemble de la société par l'ensemble du système des Nations Unies. Pour jauger du sérieux de notre intention de mettre en œuvre ladite Stratégie, il suffit de rappeler que, immédiatement après le sixième examen, la toute première Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres commencera à traduire en coopération concrète les conclusions de cet examen.

Pour terminer, je tiens à affirmer que la Hongrie a appuyé sans réserve l'adoption de la résolution sur cet examen, et qu'elle est prête et déterminée à coopérer avec tous les organes compétents du système des Nations Unies, y compris, en particulier, le Bureau de lutte contre le terrorisme, ainsi qu'avec tous les États Membres, pour venir à bout du terrorisme.

**M. Akhinzhanov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : La délégation kazakhe tient à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présente séance, et souhaite exprimer sa gratitude aux Représentants permanents de la Jordanie et de la Finlande, ainsi qu'à leurs très compétentes équipes, pour avoir facilité les consultations sur le sixième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous félicitons également le Secrétaire général de son dernier rapport sur les activités menées par le système des Nations Unies pour appliquer la Stratégie (A/72/840), et le remercions d'avoir invité les États Membres à participer à la première Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres, qui se tiendra à New York du 28 au 29 juin, ce qui nous donnera une excellente occasion de faire avancer notre

programme commun de lutte contre le terrorisme, tout en forgeant de nouveaux partenariats. Nous le félicitons de son excellente proposition, très pertinente et concrète, de mettre en place un réseau mondial de coordonnateurs nationaux de la lutte contre le terrorisme, placé sous les auspices de l'ONU.

Nous nous associons pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Arabie saoudite au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (voir A/72/PV.101), et souhaitons ajouter quelques mots à titre national.

La lutte contre le terrorisme nécessite une démarche globale et sur le long terme, avec la participation active et la coopération des États Membres à tous les niveaux, et ce, de manière pluridisciplinaire. La mise en place de réseaux régionaux et internationaux est importante pour garantir le renforcement des capacités nationales dans divers secteurs gouvernementaux interdépendants, de manière à réussir l'application de la stratégie. C'est pourquoi, en plus d'une coopération accrue avec l'ONU, le Kazakhstan promeut activement les mêmes objectifs partagés au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, de la Communauté d'États indépendants, de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie et de l'Organisation du Traité de sécurité collective. L'Asie centrale est devenue la première région à adopter un plan d'action conjoint pour mettre en œuvre ce document historique qu'est la Stratégie mondiale. Ces cinq dernières années, les pays de la région, avec l'assistance de l'ONU, ont avancé à grand pas, en ce qui concerne aussi bien la prévention du terrorisme que la lutte contre ce phénomène. Ils ont renforcé leur aptitude à combattre le terrorisme et ont contribué à consolider le rôle de l'ONU dans la région.

Aujourd'hui, le nombre de sympathisants du terrorisme inspirés par la propagande des organisations terroristes ne cesse d'augmenter. Nous devons veiller à ce que les technologies modernes sophistiquées, Internet et les réseaux sociaux ne soient pas utilisés par les organisations terroristes pour recruter des jeunes à l'échelle mondiale. Cette tendance témoigne de la nécessité vitale d'envisager avec soin comment nous pouvons parvenir à un véritable équilibre entre les droits et les responsabilités de chacun au sein de la société, tout en adoptant des mesures efficaces pour prévenir et réprimer le terrorisme sous toutes ses formes. Nous sommes convaincus que le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale,

de même que les autres structures des Nations Unies consacrées à la lutte contre le terrorisme, doivent envisager de tenir des sessions de formation sur la façon d'organiser et de déployer des campagnes de propagande et de diffuser des messages de lutte contre le terrorisme en recourant aux techniques et technologies modernes. C'est pourquoi le Kazakhstan contribue au projet intitulé « Vers une mise en œuvre globale de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale ». Nous sommes certains que notre contribution servira efficacement et directement les besoins de la région de l'Asie centrale.

Nos initiatives internationales et régionales viennent étayer les efforts déployés au niveau national pour combattre le risque de l'extrémisme et du terrorisme et pour prévenir leur manifestation sous quelque forme que ce soit. Les nombreuses mesures prises incluent des actions législatives et concrètes visant à garantir une répression plus rigoureuse des activités terroristes et extrémistes. Tenant compte des recommandations de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des meilleures pratiques d'autres pays, nous avons adopté un programme national de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme religieux pour la période 2018-2022. Son principal objectif est de garantir la sûreté des personnes, de l'État et de la société, grâce à des mesures améliorées visant à prévenir ce fléau et à en réduire le plus possible, voire à en éliminer, les conséquences. C'est pourquoi il prévoit également un rôle actif pour le secteur non gouvernemental.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que le Kazakhstan, en sa qualité de membre responsable de la communauté internationale et de partie à tous les grands instruments internationaux de lutte contre le terrorisme, reste engagé à collaborer avec les organismes des Nations Unies afin d'éliminer ce fléau.

**M. Prasad** (Fidji) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée d'avoir convoqué ce débat sur la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et de nous donner l'occasion de partager les vues des Fidji sur le sujet.

Nos remarques de ce matin sont alignées sur la déclaration faite hier par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/72/PV.101).

Je voudrais exprimer la gratitude et la reconnaissance des Fidji aux Représentants permanents

de la Finlande et de la Jordanie ainsi qu'à leurs équipes pour leurs efforts inlassables, leur professionnalisme et leur esprit d'ouverture à tous dans le cadre du sixième processus d'examen qu'ils ont facilité. C'est grâce à leur direction que nous avons fait ce grand pas en avant.

L'adoption par consensus hier de la résolution 72/284 témoigne de notre détermination collective à lutter contre le terrorisme. Lorsque l'Assemblée a adopté à l'unanimité la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en 2006, les Fidji avaient appelé à une approche globale et inclusive de la lutte contre le terrorisme, et c'est cette approche que vient confirmer la résolution. Les Fidji sont fermement attachées à la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes. Le terrorisme menace la paix et la sécurité aux niveaux international, régional et national. Il nous touche tous. Les Fidji concourent aux efforts de l'ONU en déployant des soldats de la paix fidjiens dans des régions instables du monde entier. Certains de ces déploiements ont pour mission de préserver la paix et d'assurer la sécurité des communautés touchées par des actes associés directement ou indirectement au terrorisme. L'engagement des Fidji aux efforts de l'ONU est inébranlable et a fait ses preuves.

Le succès de la mise en œuvre de la résolution et de la Stratégie dépend de nous. Nous devons œuvrer de concert. La lutte contre le terrorisme commence par la lutte contre les réseaux financiers qui financent le terrorisme. La mondialisation du financement du terrorisme est l'un des défis de notre époque. Les revenus de la pêche illégale en haute mer, de la production et des chaînes d'approvisionnement de drogues illicites, les réseaux complexes de blanchiment d'argent, ainsi que l'apparition de nouvelles crypto-monnaies sont autant de nouveaux défis qui se posent à nous. Nous devons nous employer à mieux comprendre la manière dont ces réseaux financiers opèrent et s'ils ont une incidence sur le terrorisme mondial.

Nous, États Membres, nous sommes fixés les objectifs de développement durable comme cadre de référence pour nos aspirations. L'extrémisme est alimenté par notre incapacité à réaliser plusieurs de ces objectifs, en particulier ceux qui sont liés à la pauvreté, à la faim et aux inégalités; il s'en nourrit aussi. Notre engagement commun en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable se heurte à la dure réalité d'importants déficits de financement. Les efforts déployés au niveau national pour lutter contre le terrorisme se font au détriment des efforts, de

l'énergie et des ressources qui devraient être consacrés à la réalisation des objectifs de développement durable. Cette résolution nous aidera à rétablir l'équilibre, car en luttant contre le terrorisme, nous promouvons la paix et la sécurité, qui sont les éléments fondamentaux pour la réalisation de tous les objectifs de développement durable.

La multilatéralisation du terrorisme au cours des dernières décennies souligne l'importance du multilatéralisme face aux défis qui caractérisent notre époque, à savoir la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme et la promotion de la paix et de la sécurité, qui fournissent les éléments requis pour la réalisation de tous les objectifs de développement durable, y compris ceux liés aux changements climatiques et aux océans. Les Fidji réaffirment et appuient fermement la résolution 72/284.

**M. Atlassi (Maroc) :** Qu'il me soit permis, tout d'abord, de remercier les cofacilitateurs, les Ambassadeurs de la Jordanie et de la Finlande, ainsi que leurs collaborateurs, pour les efforts déployés dès le début des négociations relatives au sixième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Ma délégation tient aussi à les féliciter d'avoir réussi à concilier les positions des États Membres pour finalement s'accorder sur un texte de consensus. La délégation marocaine, qui a participé à ces négociations dans un esprit constructif et réaliste et présidé, avec les États-Unis, le groupe sur les paragraphes relatifs aux combattants terroristes étrangers pour rapprocher les vues, se félicite de l'adoption par consensus de la résolution 72/284, après de laborieuses négociations, sanctionnant ainsi les travaux de la sixième réunion d'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Certes, toutes les propositions n'ont pas été retenues, mais ce qui nous unit a fait l'objet d'accords. Ainsi avec l'adoption par consensus de la résolution, un signal fort est envoyé aux terroristes, à savoir que la communauté internationale est unie et soudée pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Le Maroc adhère et apporte son soutien à la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies dans ses quatre piliers.

L'adoption de la Stratégie en septembre 2006, à travers la résolution 60/288, a été une réponse adéquate de la communauté internationale au terrorisme. Elle reste un document vivant à consolider tous les deux ans. L'année 2014 a connu le déclenchement d'un tournant malheureux, où le monde a été bouleversé par la prise

de contrôle par des groupes terroristes de territoires importants en Iraq, en Syrie, au Mali, en Somalie, etc., portant atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de ces États et menaçant d'autres. L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a été proclamé.

Ainsi, le Maroc accorde une importance particulière au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et reste fidèle à ses principes immuables de non-ingérence dans les affaires intérieures des États. De plus, le monde constate une prolifération sans précédent des groupes terroristes affiliés à Daech ou à Al-Qaida. Ces groupes terroristes sont dénués de toute légitimité islamique et sont loin des préceptes de l'islam. Il s'agit d'une idéologie de la mort, de l'obscurantisme et du déni de toutes les valeurs que partage l'humanité. Le Royaume du Maroc condamne le terrorisme sous toutes ses formes, en soulignant que rien ne peut justifier un acte terroriste. Le terrorisme ne doit être associé à aucune religion, à aucune nationalité, à aucune civilisation, ni à aucun groupe ethnique.

Le Royaume du Maroc partage l'analyse du Secrétaire général dans son rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie (A/72/840), qui nous appelle à travailler ensemble et à conjuguer nos efforts dans une approche apolitique pour contrer le fléau du terrorisme et toutes les conditions qui lui permettent de continuer, dont le financement et toutes sortes de soutien. En dépit de la défaite de l'EIIL en Iraq et en Syrie et dans d'autres pays, la menace terroriste continue à travers des groupes affiliés. Le Maroc considère le retour des combattants terroristes étrangers, dont des femmes et des enfants, et leur réinstallation comme une accentuation de la menace terroriste, nécessitant une réponse multilatérale urgente qui examine toutes les répercussions de ce retour. Le phénomène du retour des combattants terroristes étrangers nous appelle à renforcer la sécurité des frontières et à consolider la coopération internationale et l'échange d'informations, comme l'exigent la Stratégie et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Les terroristes continuent d'exploiter les avancées technologiques, Internet, les médias et les réseaux sociaux pour diffuser leur propagande et attirer de nouvelles recrues. Ils appellent à leur soutien pour mener des attaques moins sophistiquées avec pour objectif d'avoir le maximum de victimes et d'instaurer la peur, ce qui nécessite désormais plus de vigilance, de coopération et de partage d'informations. En outre, le déficit de la coopération régionale, sous-régionale et internationale

doit être redressé, surtout pour ce qui est de la montée de la menace transnationale et multidimensionnelle liée à la criminalité transnationale et aux trafics de tous genres. D'où l'importance du lancement d'une nouvelle ère de collaboration pour mener une réponse globale en vue de contrer le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme.

Le Maroc apporte son soutien à la tenue de la conférence de haut niveau des chefs des organismes de lutte contre le terrorisme prévue dans les deux prochains jours au Siège de l'ONU à New York, ce qui constitue un pas pour construire un nouveau partenariat de coopération multilatérale et pour instaurer une approche apolitique de la lutte contre le terrorisme. Le thème de ladite conférence est le renforcement de la coopération internationale pour combattre la menace évolutive du terrorisme. Ainsi, il s'inscrit dans la continuité de l'appel à la coopération internationale.

L'ONU doit jouer un rôle clef dans le développement du cadre légal de lutte contre le terrorisme. Ceci dit, d'autres fora internationaux, tels que le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, que le Maroc copréside avec les Pays-Bas, ont adopté des mémorandums sur les bonnes pratiques pour lutter contre le terrorisme, dont le mémorandum La Haye-Marrakech. De même, des États Membres ont mis au point leurs propres stratégies nationales. Les stratégies efficaces peuvent être partagées avec les États Membres à leur demande, dans un cadre bilatéral, et avec l'aide du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme.

Le Royaume du Maroc a élaboré sa stratégie nationale avec une approche globale et cohérente orientée vers la prévention et l'action, tout en étant en harmonie avec les dispositions des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Cette stratégie est basée premièrement sur la gouvernance en matière de sécurité, la mise à niveau du cadre juridique de la lutte contre le terrorisme et l'adoption de nouvelles lois et la vigilance sécuritaire; deuxièmement, sur le développement humain; et troisièmement, sur la réforme du champ religieux, notamment à travers la mise sur pied de l'autorité scientifique responsable d'interpréter les textes du Coran et des hadiths, la formation de jeunes prédicateurs et prédicatrices aux préceptes de l'islam – à savoir les valeurs de dialogue, de tolérance, de coexistence et de respect de l'autre prônées par la religion musulmane –, et le lancement

d'un programme de déradicalisation, de réhabilitation et de réinsertion des combattants terroristes étrangers. L'Institut Mohammed VI, ouvert en 2015, fournit une formation aux jeunes imams. Ainsi, plusieurs pays africains et européens ont signé des accords bilatéraux avec le Maroc pour la formation de leurs imams.

L'établissement du Bureau de lutte contre le terrorisme est un changement qui cadre avec les aspirations des États Membres et est le fruit de la cinquième réunion d'examen. Le Maroc apporte un grand soutien à ce bureau dont le mandat est de renforcer les capacités des États Membres à leur demande. Le Bureau doit être outillé pour être à la hauteur des défis. Ainsi, des ressources stables, prévisibles et diversifiées sont le seul moyen de lui assurer une bonne performance. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, dépendant dudit Bureau, doit également être renforcé et soutenu par des financements du budget ordinaire de l'ONU et ce, pour garantir la continuité de sa performance. Le Bureau, à travers le Centre, doit assister les États Membres à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Enfin, le Maroc ne ménagera aucun effort pour travailler avec les instances des Nations Unies et les États Membres pour propulser la mise en œuvre de la Stratégie et lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observatrice de l'Union interparlementaire.

**M<sup>me</sup> Torsney** (Union interparlementaire) (*parle en anglais*) : La contribution des parlements et des parlementaires est essentielle pour garantir l'efficacité de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Des parlements forts incarnant la volonté du peuple et représentant tous les secteurs de la société peuvent contribuer à réduire la marginalisation et la discrimination. Les parlements sont chargés de promulguer des lois et d'établir des budgets pour l'action nationale. Ils doivent veiller à la mise en œuvre efficace des lois et des mesures de justice pénale, dans le plein respect des droits de l'homme et de l'état de droit et en évitant de céder à la tentation de ripostes antidémocratiques, qui exacerberaient l'extrémisme violent.

Depuis 1996, l'Union interparlementaire (UIP) a adopté 12 résolutions relatives au terrorisme, qui soulignent toutes la nécessité pour les parlements d'appuyer la mise en œuvre des résolutions et des

stratégies de lutte contre le terrorisme de l'ONU. À cet égard, en 2015, l'UIP et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ont décidé d'œuvrer de concert pour renforcer le rôle des parlements pour prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent.

En octobre 2017, à sa 137<sup>e</sup> Assemblée, le Conseil directeur de l'UIP a entériné la création d'un groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Ce groupe est composé de parlementaires de haut niveau, experts en la matière, qui dirigeront le programme conjoint UIP-ONUDC. Ce programme aidera les parlements à mettre en œuvre les résolutions et les instruments internationaux en matière de lutte contre le terrorisme et fournira aux parlementaires et aux fonctionnaires des parlements des outils et des formations axés sur l'état de droit et les droits de l'homme. Il favorisera la coopération entre les commissions parlementaires et facilitera l'échange de bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience. Ce programme vise à faciliter l'incorporation des résolutions internationales dans les lois nationales et à promouvoir la coopération parlementaire régionale. Il permettra d'établir une base de données législatives en ligne, qui centralisera les lois pertinentes et servira de cadre pour l'échange d'informations.

Le secrétariat conjoint UIP-ONUDC travaille en collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme pour élargir la portée de son programme parlementaire dans le cadre des efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme. L'UIP espère vivement renforcer sa coopération fructueuse avec l'ONU, afin de combler les lacunes dans la mise en œuvre et de s'attaquer au fléau du terrorisme.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

**M<sup>me</sup> Ostrauskaite** (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir invité l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à s'exprimer sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent. L'OSCE, qui est la plus grande organisation régionale au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, met en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations

Unies au niveau régional. Notre action repose sur un mandat global qui a été adopté par 57 États participants. Le secrétariat, les opérations sur le terrain et les institutions de l'OSCE aident les États participants à élaborer des mesures globales, adaptées et coordonnées en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent.

Le renforcement des capacités est essentiel à l'édification de sociétés et d'États résilients. Dans le cadre de notre mandat global qui vise à prévenir et à contrer l'extrémisme violent et la radicalisation pouvant conduire au terrorisme, notre initiative phare « Dirigeants contre l'intolérance et l'extrémisme violent », donne aux jeunes, aux femmes et aux responsables locaux les moyens de s'exprimer et de mobiliser d'autres acteurs pour aider à combattre l'extrémisme violent au niveau local. Nos efforts reposent sur une approche qui fait appel à l'ensemble de la société. Il importe au plus haut point de mobiliser la société civile et de lui donner les moyens d'agir, car de manière générale, ses membres ont plus facilement accès aux communautés à risque et comprennent mieux les problèmes auxquels celles-ci sont confrontées.

L'OSCE est en train d'élaborer une série de lignes directrices et de manuels. Ils portent sur des sujets qui vont de la mobilisation de la société civile pour prévenir et combattre l'extrémisme violent aux interventions rapides, en passant par la mise en œuvre d'approches opérationnelles tenant compte du souci d'égalité entre les sexes, la lutte contre le terrorisme et l'élaboration de stratégies, de politiques et de plans d'action nationaux. Cette série sera une référence facile à utiliser pour les praticiens et les décideurs politiques. Les manuels sont adaptés aux besoins de différentes sous-régions, notamment l'Europe du Sud-Est et l'Asie centrale.

Nous avons un vaste programme de lutte contre le financement du terrorisme, que nous avons élaboré en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Le principal concept qui sous-tend notre travail est d'aider les États à « suivre l'argent » et à déterminer à la fois où il va et d'où il vient. Nous formons des experts nationaux à l'investigation et à l'analyse et nous leur enseignons également comment perturber ces flux financiers illicites en utilisant les sanctions du Conseil de sécurité ainsi que les méthodes nationales. La formation est adaptée à chaque pays, en fonction des derniers rapports du Groupe d'action financière.

L'OSCE organise également une formation à l'intention des professionnels de la police, de la justice et des médias sur la lutte contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes. Nous espérons collaborer plus étroitement avec les organismes des Nations Unies dans ce domaine. Pour contrer le flux de combattants terroristes étrangers, l'OSCE dispose de trois équipes mobiles de formation dédiées à l'identification des combattants terroristes étrangers potentiels aux frontières. Ils se déplacent dans tout l'espace de l'OSCE, formant les agents au profilage, aux techniques d'interrogatoire et aux techniques comportementales en vue de prévenir le mouvement des terroristes.

L'un de nos programmes de formation les plus importants s'adresse aux gardes-frontières de première et deuxième ligne et porte sur la détection des documents frauduleux et des imposteurs. Mais cela ne suffit pas. Un garde-frontière peut ne disposer que de cinq à 10 secondes pour décider si une personne est un terroriste ou un criminel. En conséquence, l'OSCE aide les États à mettre en place des systèmes de renseignements préalables concernant les voyageurs et des dossiers passagers. En outre, depuis l'adoption de la résolution 2396 (2017) du Conseil de sécurité, nous mettons de plus en plus l'accent sur les données biométriques. Les terroristes et les membres des réseaux de la criminalité organisée peuvent essayer de masquer leur identité en utilisant un faux passeport ou en prenant une autre identité, mais il est beaucoup plus difficile de falsifier les empreintes digitales.

Les partenariats sont essentiels pour lutter contre le terrorisme. Unir les forces de chacun permet de créer des synergies et de décupler les effets. Nous nous félicitons du haut niveau de participation du Bureau de lutte contre le terrorisme de l'ONU, de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et de l'ONUDC

à la dernière conférence de l'OSCE sur la lutte contre le terrorisme, qui s'est tenue à Rome et était axée sur la lutte contre le courant inverse, autrement dit le retour, des combattants terroristes étrangers. La conférence a mis en évidence la complexité des réponses requises et la nécessité de renforcer la coopération internationale et régionale et d'améliorer la coordination.

Afin de renforcer notre coopération avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'OSCE espère signer prochainement un mémorandum d'accord avec lui. Le mémorandum servira à améliorer notre planification conjointe de l'assistance technique en matière de prévention de l'extrémisme violent, de lutte contre le financement du terrorisme, de promotion de l'état de droit face au terrorisme, de lutte contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes et de protection des infrastructures essentielles.

Étant donné que l'OSCE a adopté une approche intégrée du renforcement des capacités en Asie centrale, nous nous réjouissons également à la perspective de développer nos activités conjointes avec le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale.

Je termine en disant qu'il nous faut continuer à travailler ensemble pour faire face à la menace terroriste.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 118 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 10 h 45.*